


Le Président

Monsieur Jean-Pierre SUEUR  
Sénateur du Loiret  
Ancien ministre  
15, rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06

Paris, le 18 MAI 2009

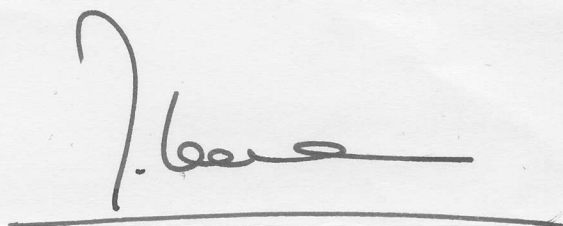
 Monsieur le ministre,

Vous avez souhaité m'informer de la question écrite que vous avez rédigée concernant l'interdiction des soins de conservation pour ~~les~~ personnes décédées et infectées par le VIH/sida. Je vous en remercie très sincèrement.

Votre mobilisation est essentielle sur ce dossier : en effet, malgré l'avis du Conseil national du sida très récemment publié, la position du Ministère de la santé n'a pas, pour le moment, évolué sur le sujet.

Vous réitérant mes sincères remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Fidèle .



**Jean-Luc ROMERO**  
*Conseiller régional d'Ile-de-France  
Membre du Conseil national du sida  
Vice-Président du Crips Ile-de-France*